

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 40
Pouvoirs : 5
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/11/2020

Le 26 novembre 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Catherine VIGNON), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN).

Secrétaire de séance : Cécile BAUDOUX

OBJET : MOBILITE DURABLES – Charte du service de transports scolaires de la CCDSV

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle qu'au titre de sa compétence transports, la CCDSV organise la mobilité sur l'ensemble de son territoire et notamment les services de transports scolaires sur les 19 communes de son territoire.

Dans ce cadre, une Charte du service des transports scolaires a été validée par le Conseil communautaire du 11 juillet 2016 (délibération n°2016 C 065) puis modifiée le 8 juillet 2019 (délibération n° 2019 C077) afin d'assurer une bonne gestion des services dans un souci de sécurité et de qualité.

Ce document à destination des partenaires et notamment des transporteurs et des usagers, arrête les grands principes et définit les règles de fonctionnement du service des transports scolaires. Il s'applique sur l'ensemble des circuits scolaires dont nous avons la compétence sur notre territoire, y compris ceux pouvant être délégués.

Cette année scolaire implique des évolutions de la charte, il est donc proposé d'apporter des précisions et de remplacer la charte précédente par celle annexée à la présente décision.

La commission des mobilités réunie le 29 octobre a émis un avis favorable sur cette nouvelle charte.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la Charte du service des transports scolaires de la CCDSV annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette Charte du service des transports scolaires.

